

DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché
de Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 125.012

(le « **Fonds** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT DNCA INVEST - ALPHA BONDS

Luxembourg, 20 juin 2023

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») souhaite vous informer de changements importants relatifs au compartiment du Fonds DNCA INVEST- ALPHA BONDS (le « **Compartiment** »).

Les termes qui ne sont pas autrement définis dans le présent avis auront la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds (le « Prospectus »).

Actuellement, le Compartiment utilise l'indice « indice €STER plus 2% Index » à des fins de comparaison des performances et de calcul de la commission de performance pour toutes les classes d'actions.

Le Conseil d'administration, en concertation avec la Société de gestion du Fonds, a décidé, à compter du 24 juillet 2023 (la « **Date d'entrée en vigueur** »), d'adapter l'indice et le *hurdle rate* (taux de rendement minimal exigé) utilisés pour la comparaison des performances et le calcul de la commission de performance à chaque classe d'actions du Compartiment, comme décrit plus en détail dans le tableau ci-dessous (les « **Changements** ») :

Classes d'Actions	Indice	Ticker de l'indice composite
F (EUR)	€STER + 2,20%	ESTRON Index
SI (EUR)	€STER + 2,10%	ESTRON Index
I (EUR), ID (EUR) et N-SP (EUR)	€STER + 2%	ESTRON Index
H-I (CHF)	SARON + 2%	SRFXON3 Index
H-I (USD)	SOFR + 2%	SOFFRATE Index
H-I (JPY)	TONAR + 2%	MUTKCALM Index
H-I (GBP)	SONIA +2%	SONIO/N Index
H-ID (CAD)	CORRA + 2%	CAONREPO Index
WI (EUR)	€STER + 1,70%	ESTRON Index
H-WI (USD)	SOFR + 1,70%	SOFFRATE Index

H-WI (JPY)	TONAR + 1,70%	MUTKCALM Index
N (EUR) et ND (EUR)	€STER +1,80%	ESTRON Index
A (EUR) et AD (EUR)	€STER +1,40%	ESTRON Index
H-A (CHF)	SARON + 1,40%	SRFXON3 Index
H-A (USD)	SOFR + 1,40%	SOFFRATE Index
B (EUR)	€STER + 1,20%	ESTRON Index
Q (EUR)	€STER + 2,40%	ESTRON Index

Ces Changements s'inscrivent dans la volonté de la Société de gestion d'adapter, à des fins de calcul de la commission de performance et de comparaison des performances, (i) l'indice de référence à la devise dans laquelle chaque classe d'actions est libellée, évitant ainsi les répercussions des écarts de taux de change, et (ii) le *hurdle rate* en fonction du montant des commissions de gestion facturées à chaque classe d'actions du Compartiment, dans le meilleur intérêt des actionnaires du Compartiment. L'adaptation du *hurdle rate* a pour but d'aligner l'objectif de gestion sur les niveaux de gestion et de frais facturés aux investisseurs.

Les Changements peuvent entraîner une accumulation de commissions de performance plus ou moins élevée. Par ailleurs, veuillez noter que les Changements susmentionnés n'entraîneront pas de frais supplémentaires (en dehors de la commission de performance) facturés par le Fonds. La performance du Compartiment sera également comparée à l'indice de chaque classe d'actions à partir de la Date d'entrée en vigueur.

Les Changements ne devraient pas entraîner une modification substantielle dans la composition des actifs du Compartiment.

Toutes les autres caractéristiques clés du Compartiment resteront inchangées.

Les Changements n'auront pas d'impact sur le profil de risque du Compartiment (tel que mesuré par l'indicateur synthétique de risque (*Summary Risk Indicator* ou SRI) indiqué dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (« **DICI** »).

Les Changements seront inclus dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des DICI relatifs au Compartiment, qui peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social du Fonds à l'adresse indiquée ci-dessus.

Notre équipe commerciale reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur le changement de l'indice du Compartiment.

Cordialement,

Le Conseil d'administration
DNCA INVEST